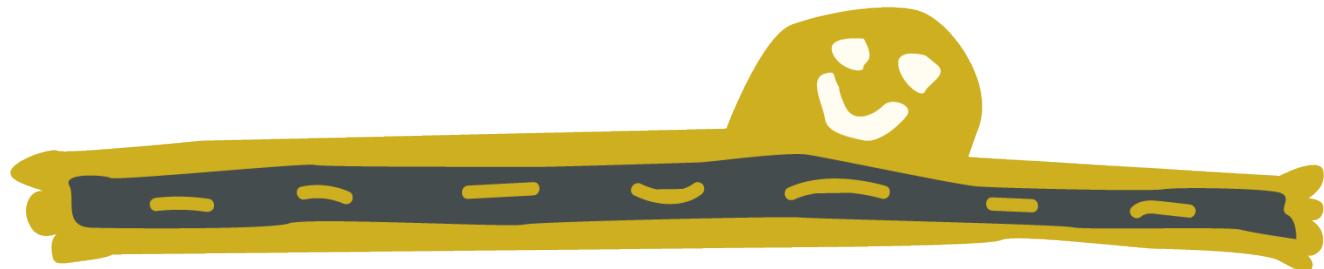




Co-CONSTRUIRE UN PLAN PROVINCIAL ET LOCAL D'INTÉGRATION POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROITS POUR TOUS



Préambule.....	4
Introduction	6
Comment distinguer le PLI et du PPLI ?.....	7
Enjeux essentiels	11
Déclinaison du PPLI.....	13
Construction d'un plan d'action.....	46
Pourquoi adhérer au processus du PPLI ? Et comment ?.....	49

Préambule

Depuis quelques mois, parler de personnes étrangères revient à se focaliser sur les « migrants », souvent en des termes peu glorieux. Le terme de « migrant » camoufle une kyrielle de réalités et trajectoires sans pareil, à commencer par les horreurs que fuient ces personnes dont parlent les médias. Certes, en 2016, la Syrie est au cœur de notre actualité afférente aux « migrants », toutefois ce serait omettre 99% des personnes étrangères ou d'origine étrangère présentes sur le sol belge. Au demeurant, un phénomène distinct (insistons lourdement sur cette nature de dissemblance) a bouleversé notre vision de l'étranger, tant de l'individu comme de ces territoires exotiques : les attentats terroristes en Europe et singulièrement en Belgique.

Dans sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon émet sa volonté d'œuvrer à un parcours d'intégration qui favorise une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants dans la société. Il revient avec

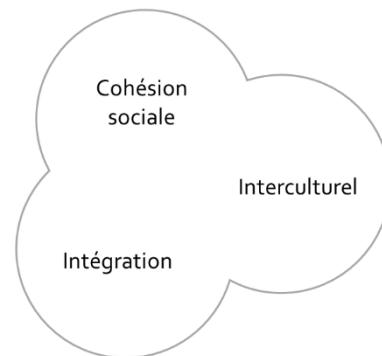
insistance sur l'impulsion vers un sentiment d'appartenance et vers l'agir citoyen que doivent développer nos nouveaux compatriotes au sein de notre société.

Rappelons qu'au vu de la définition stricte du public énoncée dans le décret, nous devons rester vigilants à bien inclure toutes les personnes étrangères ou d'origine étrangère que compte la Wallonie. Cet effort d'inclusion s'accomplice

tous les jours dans la mise en pratique de la cohésion sociale ; autre concept traduit dans un décret pour articuler l'ensemble des composantes de la société wallonne.

Renforcés de la sorte, les centres régionaux d'intégration (CRI) œuvrent à la construction d'une société interculturelle.

Une politique de cohésion sociale et d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère en vue d'une société interculturelle cohérente est l'instrument



raisonnable le plus efficace que nous pouvons brandir face aux armes que sont la terreur et les idéologies extrémistes de tous bords.

La Province de Namur a souhaité s'arrêter sur les demandeurs d'asile et, plus globalement au moyen du contrat de gestion avec le C.A.I., sur l'intégration de l'ensemble des publics.

Le Plan provincial et local d'intégration que co-construisent en ce moment la Province de Namur et le Centre

d'action interculturelle, avec votre aide et vos contributions, est la partie namuroise de cette politique cohérente de cohésion sociale, d'intégration et d'interculturalité dont nous nous grandissons.

Nous ne pouvons que vous exhorter à relever vos manches pour ensemble contribuer à cette cohérence générale d'un Plan provincial et local d'intégration inclusif, complémentaire et complet.

Fabian MARTIN

Président
C.A.I. asbl

Geneviève LAZARON

Députée provinciale
Province de Namur

Maxime PRÉVOT

Ministre wallon de la Santé et de
l'Action sociale

Introduction

Dans ce livret, la Province de Namur et le Centre d'action interculturelle tentent de restituer synthétiquement, néanmoins fidèlement, leur diagnostic et les résultats d'une journée de travail consacrée aux acteurs. Le diagnostic avait pour vocation de consulter le public du centre régional d'intégration (CRI) – c'est-à-dire les personnes étrangères ou d'origine étrangère et les acteurs de terrain de la province de Namur. En les associant nous cherchions à mieux connaître leurs besoins et les obstacles auxquels ils sont confrontés. Ceci avait pour buts de mieux comprendre le terrain et d'en estimer les freins persistants, pour à termes présenter un plan d'action 2017-2020 et, enfin, d'agir adéquatement en collaboration avec les distinctes parties prenantes. Nous sommes à mi-chemin dans ce processus co-construit. Nous vous énonçons dans ce livret les étapes à venir.

Le diagnostic a suscité de nombreuses propositions d'actions. Nous les avons reformulées pour ensuite les soumettre pour correction et validation aux acteurs au

cours d'une journée intitulée, non sans raison, « *Comment construire ensemble une société de droits pour tous ? Construire ensemble à partir des besoins et des constats* » (19 octobre 2016). Ce sont les fruits de ce diagnostic et de cette journée de co-construction que nous exposons ci-dessous.

Par processus co-construit, nous soulignons l'importance capitale de l'engagement des acteurs de terrain, comme des acteurs d'appui et des instances politiques et décisionnelles dans l'intérêt des personnes étrangères ou d'origine étrangère, bien qu'en réalité de l'intégralité de la société belge.

Une politique d'intégration cohérente se conçoit et se promulgue en amont, elle s'applique localement et se vit individuellement par les personnes étrangères ou d'origine étrangère. L'espace intermédiaire – habité par les actions conjointes des centres régionaux d'intégration, des acteurs associatifs et publics locaux et provinciaux, les Plans de cohésion sociale – est un rouage primordial dans la politique d'intégration wallonne. Or l'instauration d'un Plan provincial et local d'intégration

(PPLI) matérialise cette charnière symbolique, cette volonté de cohérence provinciale et locale de la politique d'intégration en province de Namur.

Vous êtes, en tant qu'acteur associatif, public ou politique local ou provincial au cœur de ce processus de co-construction d'un PPLI namurois. Vous en maîtrisez certains des enjeux, certains des leviers et certaines des temporalités. Vous avez participé à l'une ou plusieurs des étapes déjà franchies. Ou, au contraire, vous nous rejoignez à l'instant. Sachez que la Province de Namur et le Centre d'action interculturelle font ici à nouveau appel à vous pour finaliser la co-construction du plan d'action.

Pour leur part, la Province de Namur et le C.A.I. s'engagent dans un partenariat autour des questions relatives aux personnes étrangères ou d'origine étrangère. Cette collaboration s'est premièrement concrétisée par la réalisation du diagnostic. Elle s'envisage ensuite par la construction d'un plan d'action auquel nous vous proposons de contribuer.

Nous vous convions tout d'abord à prendre connaissance de ce qu'est un Plan local d'intégration (PLI) et de ce que sera un Plan provincial et local d'intégration (PPLI) pour la province de Namur, ainsi que sa structuration. Ces explications vous permettront d'appréhender les enjeux essentiels identifiés lors des étapes précédentes. Vous prendrez ensuite compte de l'ensemble des objectifs et actions, classés par priorités par les participants de la journée de restitution du diagnostic et arbitrairement par un découpage thématique en droits fondamentaux ou dimensions transversales. Finalement, nous vous présenterons les étapes à venir dans la méthodologie et nous reviendrons sur l'importance accordée au processus de co-construction démocratique ascendant et descendant du PPLI.

Comment distinguer le PLI et du PPLI ?

Très tôt dans l'élaboration du diagnostic, il a été décidé d'emprunter la perspective des **droits fondamentaux**, quitte à l'agrémenter d'une catégorie transversale pour des problématiques affectant plusieurs axes. Le diagnostic a, délibérément, adopté la perspective des

droits fondamentaux préconisée par la Constitution, par la Région wallonne¹ et l'application qui en est faite par les Plans de cohésion sociale (PCS). Le questionnement de l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère est la clé de voute de ce processus.

Un avantage de cette perspective se situe dans le souci d'un accès équitable et équivalent des personnes étrangères ou d'origine étrangère et des citoyens belges à l'ensemble de leurs droits fondamentaux et donc de comparaison. Le second intérêt est son partage avec les Plans de cohésion sociale.

En effet, « *La cohésion sociale, l'intégration et l'interculturalité constituent toutes les trois un engagement vers la réduction des disparités économiques et sociales et vers l'accès aux droits fondamentaux pour tous, tels que la santé, un logement décent, un travail, l'éducation, la*

culture, l'accès aux biens communs, aux mécanismes de la solidarité, à la reconnaissance, au bien-être, à l'émancipation, à la stabilité, à la dignité, à la justice sociale, à la citoyenneté...² ».

Quant au **Plan local d'intégration**, d'un point de vue conceptuel, c'est « *un programme pluriannuel d'actions prioritaires, sur un territoire défini par le [Code wallon de l'Action sociale et de la Santé]³. Il est basé sur un diagnostic qualitatif et quantitatif des besoins spécifiques des personnes étrangères et/ou d'origine étrangère ainsi que de ceux des professionnels et des acteurs sociaux concernés par l'intégration. Le diagnostic mettra aussi en évidence les ressources, les réalisations et les succès en matière d'intégration sur le territoire.*

« [...] Un PLI a pour but de favoriser tous les processus d'intégration dont la finalité est le renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale de notre société, c'est-à-

¹ En particulier, la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie, URL : <http://cohesionsociale.wallonie.be>.

² DISCRI (2012) *Cohésion sociale, intégration et interculturalité : Trois concepts clés pour les centres régionaux d'intégration*, La Louvière, URL : <http://www.discrit.be/valetconcepts/ValeursConcepts.pdf>.

³ Entre accolades, l'actualisation du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (2011) M.B., 21 décembre, p. 79394, URL : <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=21579&rev=30550-20682>.

dire, l'accès pour tous et toutes aux droits fondamentaux, au bien-être, à la justice, à la citoyenneté, à l'insertion sociale et professionnelle...⁴ »

Dans sa politique d'intégration, le Gouvernement wallon définit un plan local d'intégration comme suit : « *4° le plan local d'intégration : le plan qui favorise l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, en mettant en évidence leurs besoins spécifiques et en définissant les stratégies à développer pour mieux les rencontrer, sur chaque territoire couvert par un centre visé au titre IV ;⁵ ».*

Sa volonté est que soient mises en place des stratégies encourageant l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère sur le territoire des centres régionaux d'intégration (CRI). Ces stratégies doivent, pour favoriser leur intégration, répondre aux besoins spécifiques de ces personnes. Le Gouvernement wallon adjoint au Plan local d'intégration un soutien aux acteurs, par exemple, en agréant et en subventionnant

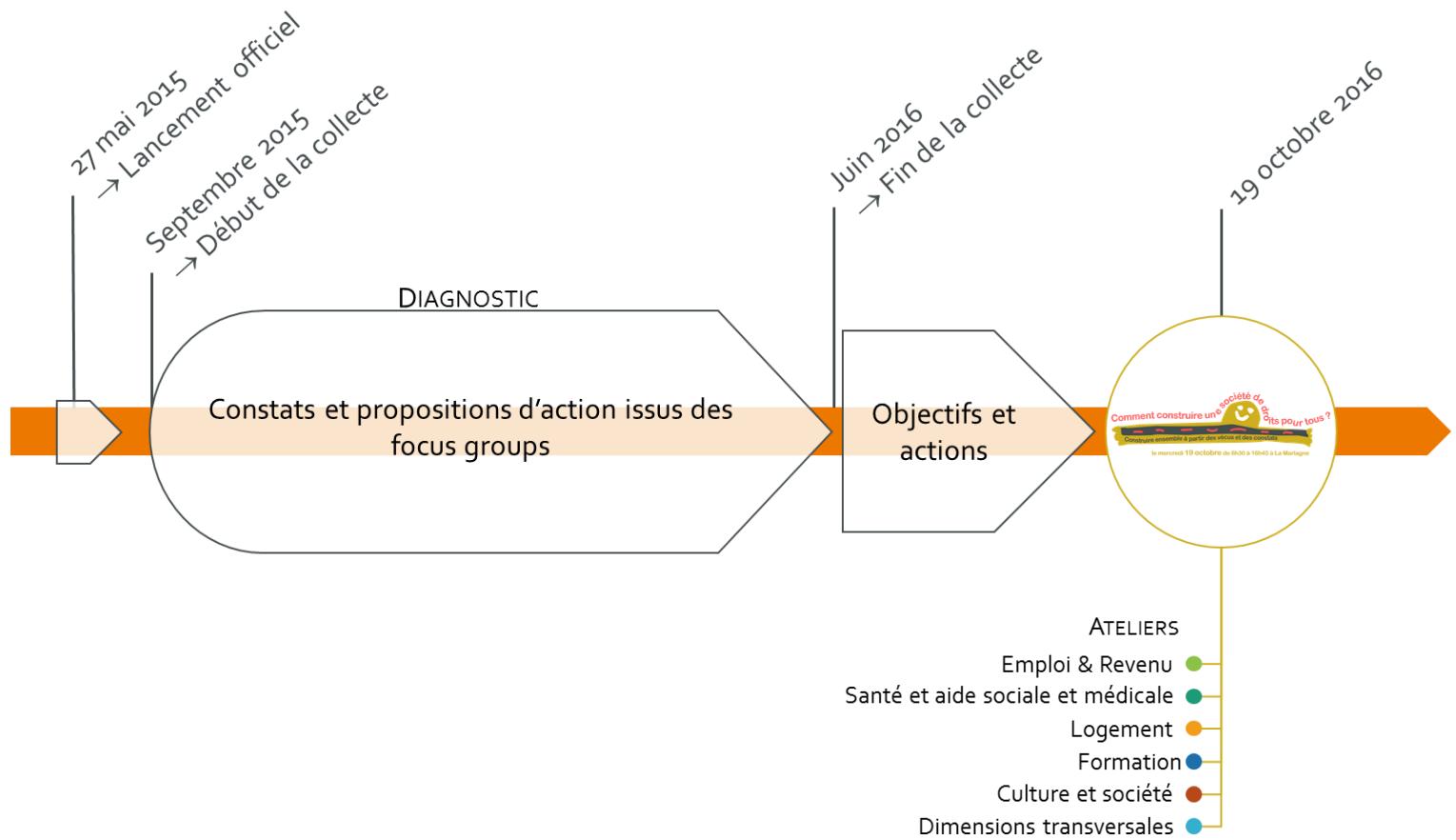
des initiatives locales d'intégration (ILI) pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Le Centre d'action interculturelle (C.A.I.), en tant que centre régional d'intégration, s'affaire à réaliser cette mission sur l'ensemble du territoire de la province de Namur sans omettre les espaces locaux, d'où la transition de trois Plans locaux d'intégration vers un **Plan provincial et local d'intégration (PPLI)**.

Le public concerné par les actions que le C.A.I. mène comprend toutes les personnes étrangères ou d'origine étrangère dont le domicile légal reconnu se situe sur cette circonscription provinciale, de même que les « sans-papiers » et les demandeurs d'asile. L'ensemble des acteurs associatifs, privés ou publics dont tout ou partie du public destinataire se compose de personnes étrangères ou d'origine étrangère sont des adjuvants ou partenaires potentiels des missions du C.A.I.

⁴ Collectif du groupe intercentres « Plan local d'intégration » (2013) *Guide méthodologique pour l'élaboration et la gestion d'un plan local d'intégration*, DISCRI, La Louvière, p. 11.

⁵ Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (2011) M.B., 21 décembre, p. 79394, URL : <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=21579&rev=30550-20682>.



Enjeux essentiels

À l'issue des focus groups du processus de diagnostic, chaque thématique a débouché sur des propositions d'objectifs et d'actions qu'aux yeux des personnes étrangères ou d'origine étrangère et des acteurs de terrain il est nécessaire de mener. La journée « Comment construire ensemble une société de droits pour tous ? » du 19 octobre 2016 a été pensée avec l'ambition de prioriser, pour chaque thématique, un ou plusieurs de ces objectifs et actions.

Les ateliers au cours de cette journée ont par ailleurs dégagé plusieurs enjeux dans le processus d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et leur accompagnement par les acteurs en province de Namur. Ces enjeux essentiels sont :

1° Droits à un revenu digne & 4° Droit au travail⁶

1. Favoriser l'articulation entre l'apprentissage du français langue étrangère et un métier.

2. Améliorer les synergies et les complémentarités entre les trois parcours (le parcours d'intégration des CRI, le parcours individualisé d'intégration sociale des CPAS et le parcours socio-professionnel du FOREm) qui ont été pensé différemment et n'ont pas assez de ponts et de mécanismes collaboratifs en faveur des personnes concernées.

2° Droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale

3. Encourager et faciliter le décloisonnement entre les secteurs de la santé et du social, et surtout entre les acteurs de ces deux secteurs, car jamais la santé ne progresse sans le social et inversement.
4. Répondre au besoin criant de formation à l'accueil et à l'interculturalité dont sont demandeurs tous les travailleurs de proximité au niveau local et supra local.

⁶ Pour rappel, les droits à un revenu digne et au travail ont, dès le départ, été réunis en un seul et même axe pour éviter toute redondance des constats.

5. Accroître les mécanismes de prise en charge du secteur de la santé mentale par, notamment, des mécanismes qui s'intensifient (ex. : remédier aux listes d'attente interminables) et qui s'adaptent aux problématiques vécues par ces publics cibles (ex. : mécanismes d'intervention et de prise en charge en urgence, prise en charge très spécifique, etc.)

3° Droit à un logement décent et à un environnement sain

6. Assouplir les législations existantes en matière de logement (ex. : la législation sur le loyer ou encore la gestion des points pour de l'attribution de logements sociaux, etc.)

5° Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation

7. Garantir que les formations en français langue étrangère permettent l'accès à une formation qualifiante.

8. Accroître une offre en français langue étrangère mieux adaptée aux temporalités du parcours du demandeur d'asile, du réfugié, des PEOE, c'est-à-dire à l'évolution du statut.

6° Droit à l'épanouissement social et culturel

9. Encourager et faciliter le décloisonnement entre les secteurs du social et de la santé, et surtout entre leurs acteurs respectifs, car jamais le social ne progresse sans la santé et inversement.
10. Injecter dans toutes les programmations ou plans d'action des acteurs locaux des secteurs social et culturel une forme « d'obligation morale » d'avoir des campagnes et des actions intégrées de sensibilisation à la lutte contre le racisme et toutes formes de discrimination.

7° Dimensions transversales

11. Accroître, développer, créer, innover l'offre en termes d'accueil et d'hébergement de la petite

- enfance. L'offre doit être plus mixte (institutionnelle et citoyenne) et incorporer des formes innovantes.
12. Adapter l'offre actuelle en interprétariat social aux besoins concrets actuels et au contexte de la demande (ex. : l'interprétariat en santé mentale diffère de l'interprétariat en CPAS).
 13. Valoriser les services existants, efficaces bien qu'encore mal connus, en termes de mobilité (ex. : les deux initiatives sur le territoire de la province de Namur avec Mobilesem et Mobi-liSud), développer une offre similaire sur le dernier arrondissement namurois et promouvoir ces offres de mobilité innovantes pour le public cible étranger ou d'origine étrangère en particulier.

Déclinaison du PPLI

Des axes, des objectifs, des actions

Les pages suivantes dressent l'état des lieux des axes stratégiques, objectifs et actions après les étapes qu'ont été :

1. *le diagnostic,*
2. *la reformulation intermédiaire,*
3. *l'amendement et la validation,*
4. *et la priorisation par les acteurs.*

C'est pourquoi vous trouverez six axes calqués sur les droits fondamentaux, plus les dimensions transversales :

- 1° Droit à un revenu digne & 4° Droit au travail*
- 2° Droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale*
- 3° Droit à un logement décent et à un environnement sain*
- 5° Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation*
- 6° Droit à l'épanouissement culturel et social*
- 7° Dimensions transversales*

Les sections correspondantes aux **axes** commencent par un schéma récapitulant les **constats** issus de la phase de diagnostic. Ils sont, à dessein, synthétiques tout en rendant la parole aux participants des focus groups. Les sections se poursuivent avec un tableau au contenu identique aux six fiches utilisées par les participants lors de la journée des acteurs. Il a cependant évolué en incluant les modifications, corrections, ajouts ou suppressions réalisées, ainsi que les priorités arrêtées –

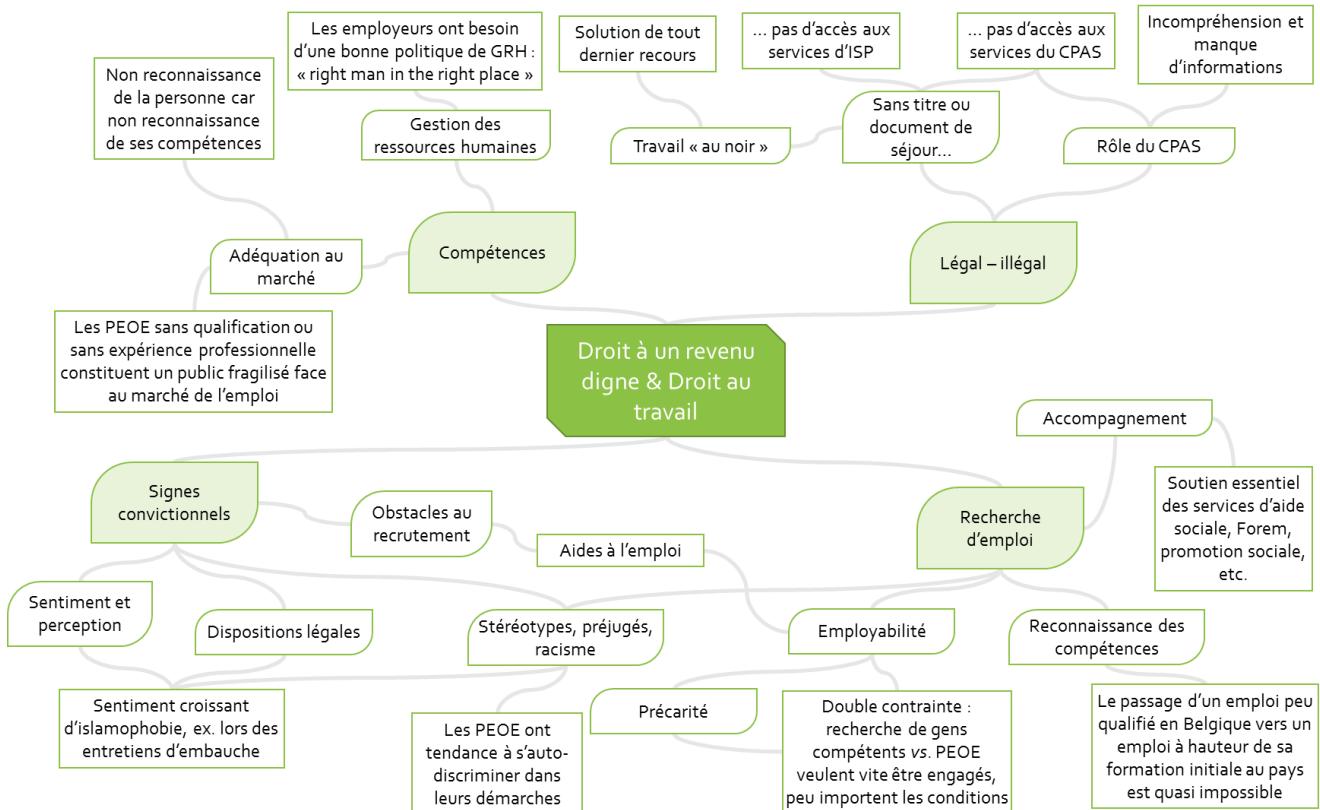
identifiables ici grâce au fond de couleur dans les tableaux – par les participants lors des ateliers de cette même journée.

Vous retrouverez les **objectifs** dont découlent une ou plusieurs **actions**, selon la complexité et la variété du besoin exprimé en amont du processus. Enfin, les items « Par qui ? » et « Pour qui ? » concrétisent la volonté de

prolonger le processus participatif. Le « **Par qui ?** » suggère la collaboration d'acteurs, avec le C.A.I., à la mise en œuvre de cet objectif/action singulier. Quant au « **Pour qui ?** », il permet d'identifier les destinataires potentiels de l'action pour améliorer leur accompagnement des destinataires finaux que sont les personnes étrangères ou d'origine étrangère.

1° DROIT À UN REVENU DIGNE & 4° DROIT AU TRAVAIL





Les objectifs et actions sur un fond de couleur sont les priorités issues de la journée de travail avec les acteurs « *Comment construire ensemble une société de droits pour tous ? Construire ensemble à partir des besoins et des constats* » (19 octobre 2016).

OBJECTIFS	ACTIONS	Par qui ?	Pour qui ?
1.-Mettre en place des formations permettant aux PEOE non-francophones de se rapprocher du marché de l'emploi.	<p>1.1-Proposer un moyen aux opérateurs d'objectiver le niveau de connaissance de la langue française de leurs apprenants pour faciliter leur accès à la formation ou à l'emploi, sans ajouter un nouveau frein.</p> <p>1.2-Développer des formations courtes intégrant concomitamment l'apprentissage du français et d'un métier ou du <i>jobcoaching</i>.</p> <p>1.3-Soutenir le développement d'une offre de modules de formation en FLE orientés vers les métiers pour le PEOE et appliquer les méthodes du FLE aux objectifs spécifiques.</p>	Bassin EFE, DIS-CRI, L'Interfédé, Fédération des écoles de promotion sociale	Fédération Wallonie-Bruxelles
2. Permettre aux personnes étrangères de découvrir le marché de l'emploi en Belgique	2-Créer des ateliers de formation, spécifiques à l'intention des PEOE, en vue de travailler sur leurs représentations du marché de l'emploi et l'accès au travail, ainsi que leur deuil envers l'emploi souhaité initialement	Mirena, opérateurs ISP	

3.-Favoriser la cohérence des parcours d'intégration sociale et socio-professionnelle dans l'intérêt des PEOE.	3-Collaborer à l'articulation des parcours : le parcours d'intégration – le Projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) – le parcours FOREm et à la triangulation entre ces acteurs.	CPAS, FOREm (GT primo-arivant), coordination locale
4-À partir de points d'information permanents, diffuser et transmettre une information sur les accès à l'aide sociale et aux permis de travail en lien avec les statuts de séjour.	4.1-Organiser et/ou coordonner un point d'information accessible pour les acteurs du terrain sur les questions d'accès au marché de l'emploi et de la formation. 4.2-Proposer aux professionnels du secteur l'adaptation de certains de leurs outils d'information sur le droit au travail et au revenu (pictogrammes, traductions d'outils existants, etc.) à l'intention des PEOE.	CEFo, FOREm, services sociojuridiques
	4.3-Organiser et coordonner dans chaque coordination locale de la province, à l'intention des PEOE, des séances d'information sur les démarches administratives liées à l'insertion socioprofessionnelle	CPAS, FOREm, SeTIS
5-Organiser des formations à la gestion de la diversité et des conflits multiculturels adaptées	5.1-Diffuser les outils eDiv (outil de Unia) vers les acteurs de l'ISP. 5.2-Créer et/ou coordonner une offre de formation pour les managers du non-marchand et une offre de formation pour les entreprises d'autres secteurs.	Unia Les employeurs DISCRI (GAP Diversité), consortium diversité

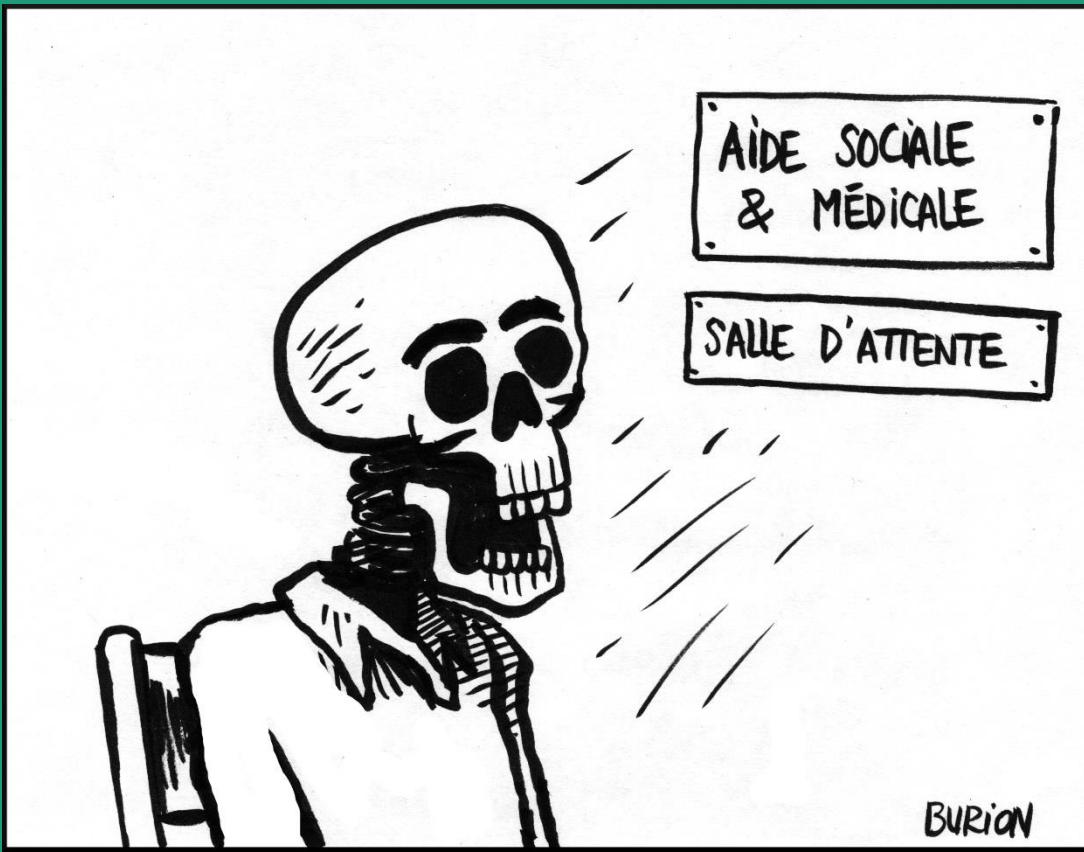
au monde de l'entreprise et du secteur non-marchand.

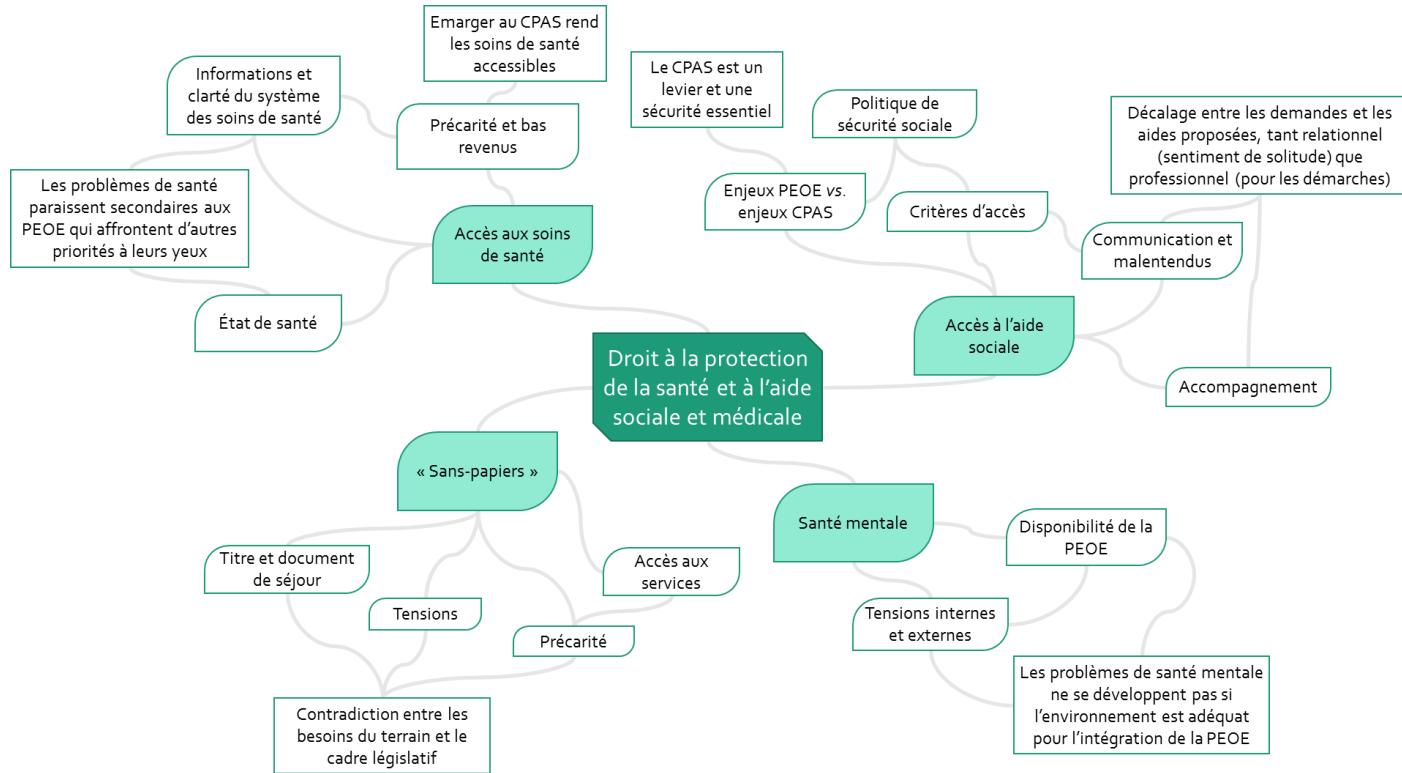
6-Sensibiliser aux plus-values économiques et sociales qu'apportent la main-d'œuvre étrangère et la diversité au sein des entreprises.

6-Mener une campagne de promotion de la diversité au sein des entreprises des secteurs marchand, non-marchand et public.

CRI, Bassin EFE, consortium diversité, Direction Unique Employeurs du FOREm

2° DROIT À LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET À L'AIDE SOCIALE ET MÉDICALE





Les objectifs et actions sur un fond de couleur sont les priorités issues de la journée de travail avec les acteurs « *Comment construire ensemble une société de droits pour tous ? Construire ensemble à partir des besoins et des constats* » (19 octobre 2016).

OBJECTIFS	ACTIONS	Par qui ?	Pour qui ?
7-Garantir l'accès à l'aide médicale urgente pour tous.	7-Organiser à l'intention des PEOE dans chaque coordination locale de la province des séances d'information, aux modalités adaptées au contenu, sur l'aide médicale urgente.	CPAS, opérateurs reconnus par la RW pour les services sociojuridiques	Organismes de Français langue étrangère, centres d'accueil pour demandeurs d'asile, maisons médicales, cabinets médicaux, hôpitaux, etc.
8-Garantir l'accès aux services d'urgence sociale pour les PEOE et plus spécifiquement pour les publics vulnérables.	8-Organiser à l'intention des PEOE dans chaque coordination locale de la province des séances d'information, aux modalités adaptées au contenu, sur les services d'urgence sociale.		
9-Informer les PEOE sur le système de santé en Belgique.	9-Proposer aux professionnels de la santé l'adaptation de leurs outils d'information sur les soins de santé en Belgique (pictogrammes, traductions d'outils existants, etc.) à l'intention des PEOE.	Services de santé de la Province	CPAS, écoles, hôpitaux, services de santé de la Province, maisons médicales, mutuelles, PMS-PSE

<p>10-Améliorer le premier contact des PEOE avec les services du secteur de la santé.</p>	<p>10-Créer et proposer des formations spécifiques à l'accueil, au lien à l'interculturalité pour l'ensemble du secteur santé.</p>	<p>Secteur de la santé</p>
<p>11-Créer des synergies entre le secteur de la santé, de la santé mentale et les centres d'accueil pour demandeurs d'asile.</p>	<p>11-Mettre en place un processus de collaboration de manière à répondre aux besoins des demandeurs d'asile.</p>	<p>CADA, Services de santé mentale de la Province</p>
<p>12-Concevoir des outils facilitant la communication entre le personnel de santé et les PEOE.</p>	<p>12.1-Proposer une carte du réseau individuel que la PEOE complète selon ses besoins et selon les accompagnements dont elle bénéficie.</p>	<p>Professionnels de la santé : hôpitaux, relais santé, SSM, Maisons médicales, ONE, etc.</p>
	<p>12.2-Promouvoir des formations spécifiques au travers d'un site internet généraliste et actualisé régulièrement.</p>	<p>Services de santé mentale de la Province</p> <p>Cabinets médicaux, hôpitaux, maisons médicales, mutuelles, ONE, Services de santé, SSM</p>

13-Garantir un accompagnement plus intensif pour les publics vulnérables et ce dans le but de prévenir les problématiques de santé mentale.

13-Créer et proposer des formations spécifiques aux professionnels de la santé.

Services de santé mentale de la Province

Cabinets médicaux, hôpitaux, maisons médicales, mutuelles, ONE, Services de santé, SSM

14-Soutenir les services de santé mentale (SSM).

14-Créer et/ou coordonner un répertoire des services à destination des PEOE pour les professionnels de la santé.

Services de santé de la Province

Hôpitaux, maisons de quartier, maisons médicales, mutuelles, ONE, Services de santé, SSM, etc.

15-Favoriser la bonne compréhension dans leur langue des PEOE éprouvant des difficultés relevant de la santé mentale par les professionnels.

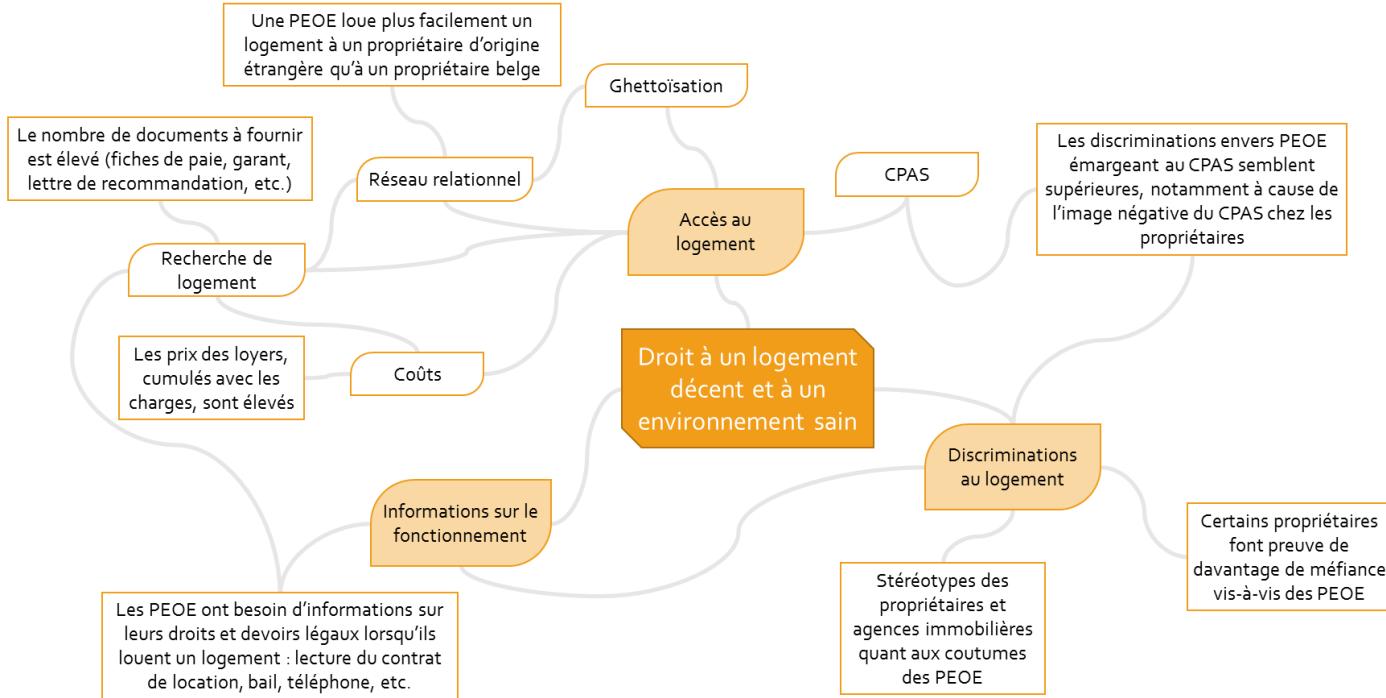
15-Promouvoir les services du SeTIS.

SeTIS

Tous les acteurs

3° DROIT À UN LOGEMENT DÉCENT ET À UN ENVIRONNEMENT SAIN





Les objectifs et actions sur un fond de couleur sont les priorités issues de la journée de travail avec les acteurs « *Comment construire ensemble une société de droits pour tous ? Construire ensemble à partir des besoins et des constats* » (19 octobre 2016).

OBJECTIFS	ACTIONS	Par qui ?	Pour qui ?
16-Proposer un outil pour informer les PEOE sur l'accès au logement.	<p>16.1-Les acteurs se réunissent pour récolter les outils d'informations existants.</p> <p>16.2-Les acteurs se réunissent pour décliner une version locale d'un outil d'information sur le droit au logement et sur les étapes et conditions d'accès à un logement privé et à un logement social, ainsi que sur les « droits et devoirs » du locataire (ex.: rôle des tuteurs de l'énergie).</p> <p>16.3-Les acteurs déclinent ces résultats en deux versions : l'une à destination des PEOE et l'autre, spécifiquement sur les PEOE, à destination des travailleurs sociaux.</p>	PCS, Comité Consultatif de Locataires et Propriétaires (CCLP), ADeL, Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW), CPAS de Namur, Sociétés de Logement de Service Public (SLSP)	Acteurs du secteur logement : CPAS, PCS, Housing First, Capteur logement, GABS, les sociétés de logement en province de Namur, Gestion logement Namur, Gestion logement Gembloux-Fosses, Logement de transit et logement d'insertion des CPAS, Fondation Gendebien

17-Améliorer les dispositifs législatifs encadrant les locations de logements et leur accès.

17-Interpeler les politiques sur les mesures législatives nécessaires pour améliorer l'accès au logement (ex. : plafonnement du loyer/gestion des points pour l'attribution des logements sociaux).

18-Informer les propriétaires privés des législations anti-discrimination et anti-racisme.

18.1-Une campagne médiatique locale de promotion « propriétaires sympas » doit rassurer les propriétaires quant aux garanties légales (ex. : garantie du CPAS, etc.) qui permettent de prendre soin de leurs biens tout en promouvant les Agences immobilière sociales.

18.2-Une campagne régionale sur la question du logement doit sensibiliser tous les acteurs privés, associatifs et publics à l'ouverture à la différence.

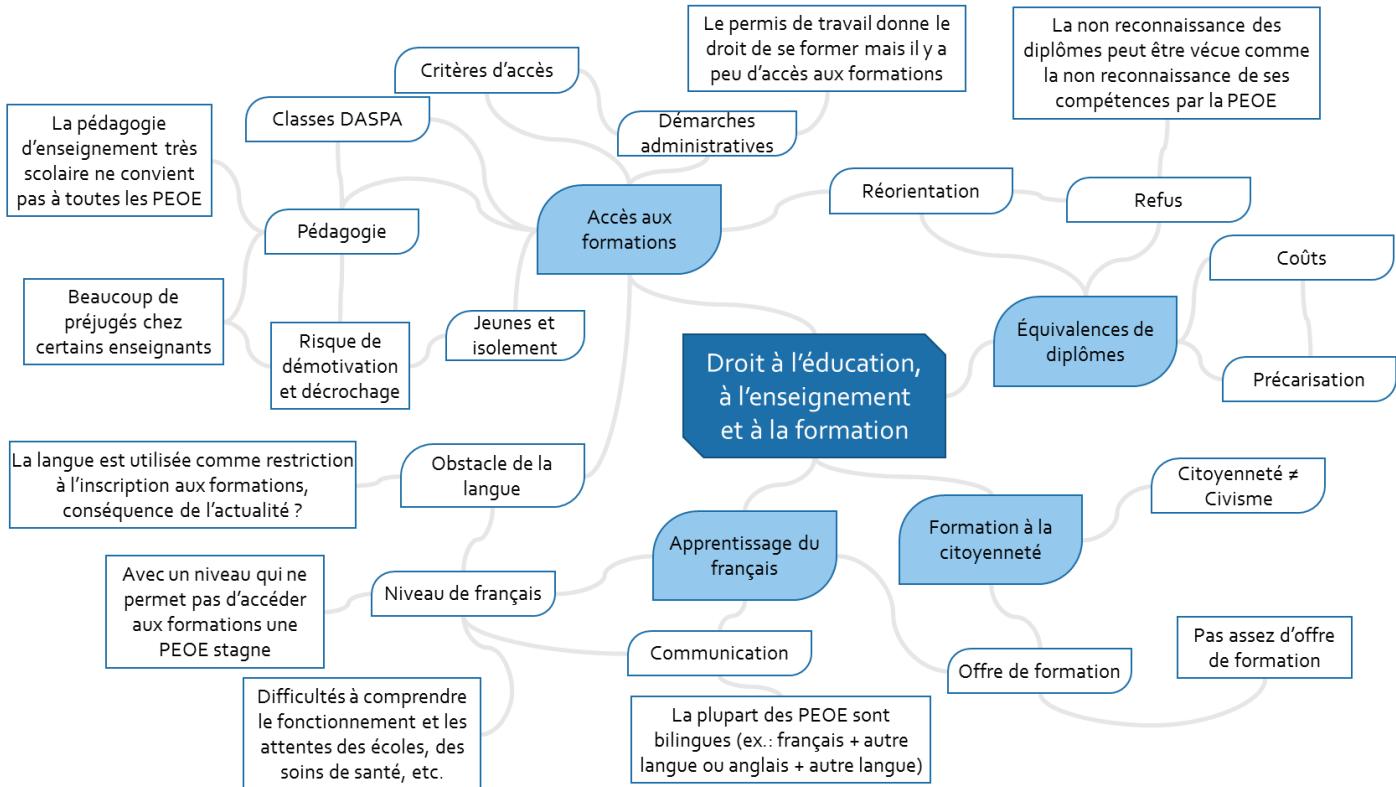
DISCRI, Collectifs de citoyens, Agences immobilières sociales, La Ruche/GABS, Service communal du logement (Namur), Housing First, Capteur logement, Croix-Rouge

Tout acteur du secteur logement

DISCRI, Province, SPW logement

5° DROIT À L'ÉDUCATION, À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION





Les objectifs et actions sur un fond de couleur sont les priorités issues de la journée de travail avec les acteurs « *Comment construire ensemble une société de droits pour tous ? Construire ensemble à partir des besoins et des constats* » (19 octobre 2016).

OBJECTIFS	ACTIONS	Par qui ?	Pour qui ?
19-Préparer les PEOE à réussir les examens d'entrée des formations qualifiantes.	<p>19.1-Articuler les formations en Français langue étrangère (FLE) avec les offres de formation qualifiante.</p> <p>19.2-Développer une offre de formations Français langue étrangère (FLE) articulées avec les offres de formation qualifiante à destination des MENA.</p> <p>19.3-Développer une offre de formation destinée aux formateurs afin de faciliter l'articulation entre formations Français langue étrangère (FLE) et les formations qualifiantes.</p>	Écoles de promotion sociale, opérateurs de FLE et alphabétisation, plate-forme FLE, CISP	
20-Créer des synergies entre les acteurs de FLE et les acteurs socioculturels.	20-Créer et/ou coordonner des actions communes entre les acteurs de FLE et les acteurs socioculturels pour permettre aux PEOE de pratiquer le français et la citoyenneté en situation.	Coordinations locales des bureaux d'accueil	

21-Promouvoir l'ap-
roche interculturelle
auprès des enseignants
et des milieux sco-
laires.

21-Organiser des journées et/ou un proce-
sus continu de sensibilisation à l'intercultura-
lité pour le monde de l'enseignement secon-
daire.

Fédération Wal-
lonie-Bruxelles,
Province

22-Organiser des for-
mations à l'intercultu-
ralité pour les orga-
nismes d'aide et
d'orientation scolaires.

22-Développer une offre de formation à l'in-
terculturalité à destination des Centres Psy-
cho-Médico-Sociaux.

CPMS-PSE

23-Diversifier l'offre de
formation en citoyen-
neté (FIC et AOC) pour
avoir une offre sur l'en-
semble du territoire,
avec des créneaux ho-
raires alternatifs, et
des inscriptions fluides.

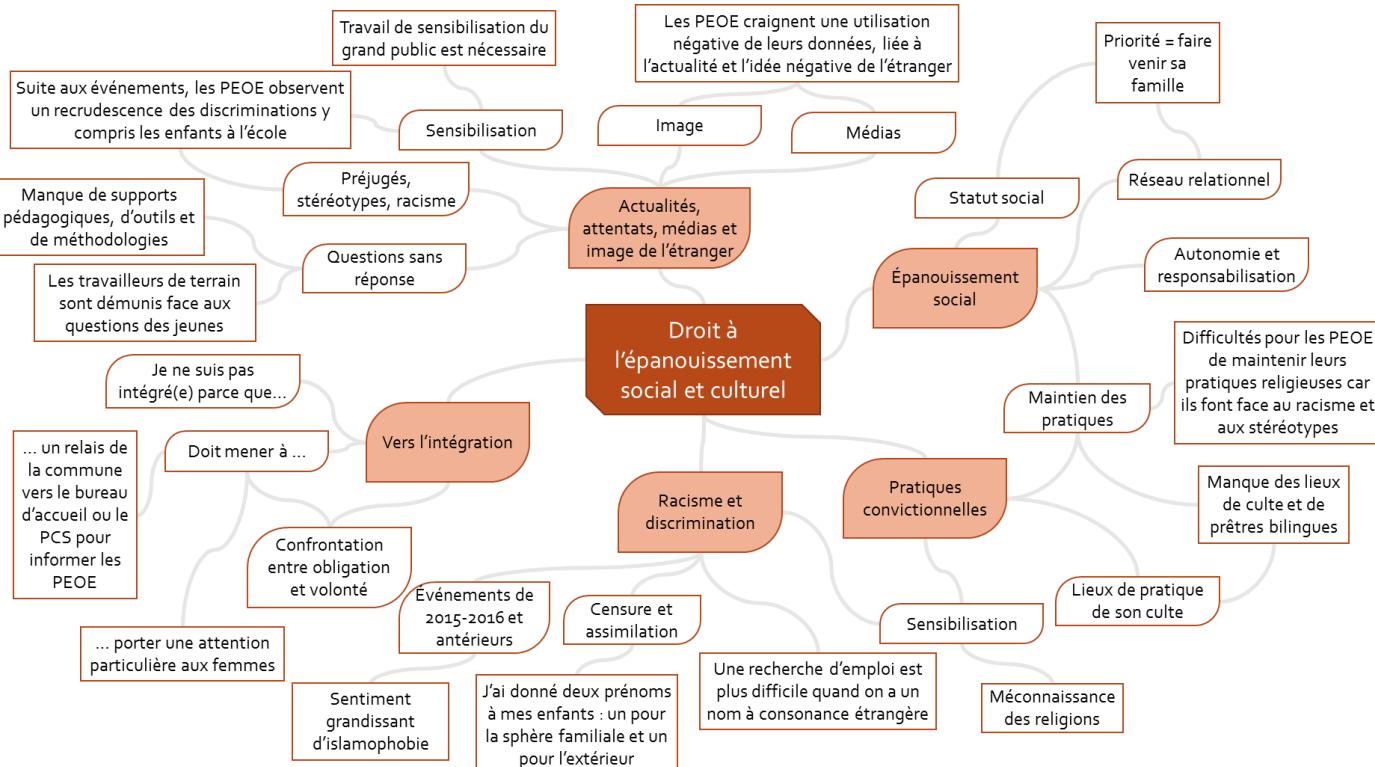
23.1-Développer l'offre de formation en ci-
toyenneté, en la combinant avec l'intercultu-
ralité, au sein des différentes coordinations
locales.

Opérateurs re-
connus par la RW
pour dispenser
les modules ci-
toyenneté

23.2-Développer l'offre de formation en ci-
toyenneté avec des créneaux horaires alter-
natifs.

6° DROIT À L'ÉPANOUISSLEMENT CULTUREL ET SOCIAL





Les objectifs et actions sur un fond de couleur sont les priorités issues de la journée de travail avec les acteurs « *Comment construire ensemble une société de droits pour tous ? Construire ensemble à partir des besoins et des constats* » (19 octobre 2016).

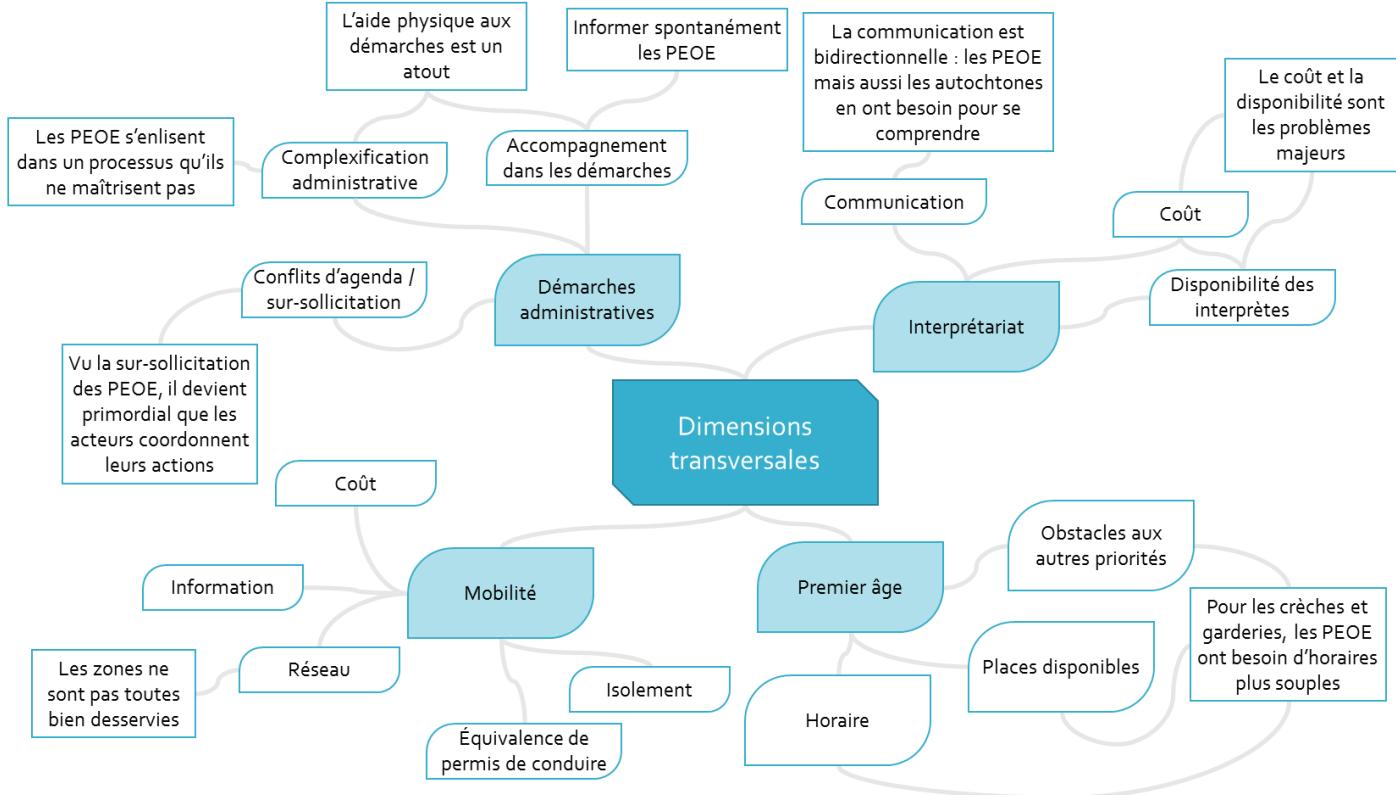
OBJECTIFS	ACTIONS	Par qui ?	Pour qui ?
24-Proposer un outil pédagogique d'information générale sur les cultes et convictions à toute la population de la province de Namur pour améliorer la connaissance des principales religions et convictions et pour réduire les préjugés.	24.1-Répertorier et valoriser les outils existants et, si nécessaire, construire un outil qui soit pédagogique et fournit des informations générales sur les religions/cultes/convictions principales et leur place dans la société.	CAL, CRD provincial, Culture & Santé, Exécutif des musulmans de Belgique, CRAIG, IRFAM, PCS	Administrations communales, bibliothèques, centres culturels, maisons de quartier, Infor Jeunes, enseignants, éducateurs, AMO, CPAS, FOREm, etc.
	24.2-Organiser une journée de sensibilisation aux principales religions/cultes/convictions pour la population en général, les acteurs associatifs et publics.	CRAIG, PCS, Province, Éducation permanente	Écoles, centres culturels, maisons de quartier
25-Sensibiliser toute la population de la province de Namur à la lutte	25-Une campagne de lutte contre le racisme doit sensibiliser toute la population de la province de Namur aux questions	Plateforme de lutte contre le racisme, syndicats,	Écoles, maisons de quartiers, associations de jeunes, le public

<p>contre le racisme sous toutes ses formes.</p>	<p>liées au racisme sous toutes ses formes, intégrant les actions déjà existantes et sensibilisant de manière continue et intégrée.</p>	<p>tous les acteurs associatifs ou publics</p>	<p>des CPAS, les milieux sportifs (comme vecteur)...</p>
<p>26-Soutenir le développement de projets menés avec une méthodologie interculturelle en partenariat entre les centres culturels et le réseau associatif et favorisant la participation des personnes étrangères ou d'origine étrangère.</p>	<p>26-Soutenir des projets interculturels des différents secteurs au travers de partenariats décloisonnés entre secteurs culturel et social.</p>	<p>Centres culturels, secteur associatif</p>	
<p>27-À partir de points d'information permanents, diffuser et transmettre une information sur le racisme et les discriminations en lien avec l'origine et recevoir les plaintes pour racisme ou discrimination.</p>	<p>27-Créer et/ou coordonner des points relais juridiques contre le racisme et les discriminations en lien avec l'origine.</p>	<p>MRAX, Unia</p>	<p>CPAS, communes, FOREm, opérateurs sociojuridiques reconnus par la RW, ONEM, secteur ISP</p>

z8-Informer les professionnels et les PEOE des procédures de regroupement familial.	z8.1-Construire et organiser des séances d'information sur le regroupement familial à destination des PEOE en collaboration avec les services sociojuridiques.	Opérateurs socio-juridiques reconnus par la RW	PEOE
	z8.2-Construire et organiser des séances d'information sur le regroupement familial à destination des professionnels en collaboration avec les services sociojuridiques.	Opérateurs socio-juridiques reconnus par la RW	Tout le réseau associatif de la province de Namur

7° DIMENSIONS TRANSVERSALES





Les objectifs et actions sur un fond de couleur sont les priorités issues de la journée de travail avec les acteurs « *Comment construire ensemble une société de droits pour tous ? Construire ensemble à partir des besoins et des constats* » (19 octobre 2016).

OBJECTIFS	ACTIONS	Par qui ?	Pour qui ?
29-Développer une offre adaptée de garde d'enfant au départ des coordinations locales.	29-Sur base d'un diagnostic territorial spécifique, développer des partenariats locaux pour renforcer et développer l'offre de garde et d'accueil pour la petite enfance dans le cadre du parcours d'intégration.	Province, Bébé Bus, PCS de la province de Namur, ONE	Opérateurs de garde d'enfants
30-Développer un plan stratégique autour de l'interprétariat.	30-Mettre sur pied un plan stratégique autour de l'interprétariat au sein du parcours d'intégration en province de Namur (voire en Région wallonne).	Services utilisateurs du SeTIS, SeTIS	
31-Développer un plan mobilité.	31.1-Susciter la création d'une coordination locale de mobilité (sur le modèle Mobilesem et MobiliSud). 31.2-Nouer les partenariats entre services existants et les coordinations pour toucher le public PEOE.	Plateforme inter-PCS de la Province, TEC, Mobilesem, MobiliSud	

<p>31.3-Sensibiliser à l'usage de la mobilité en facilitant son usage par les PEOE.</p>	
<p>32.1-Développer et mettre en place un module de formation spécifique sur l'écrit et l'oralité et le premier contact avec les PEOE au travers des codes culturels différents.</p>	<p>Plateforme des formateurs interculturels du DIS-CRI</p>
<p>32.2-Réaliser un travail sur la déontologie de l'accompagnement interculturel au départ des coordinations locales.</p>	<p>Ligue des droits de l'Homme, Province, RTA, Union des villes et communes</p>
<p>32.3-Réaliser un travail sur la déontologie dans le réseau au départ des coordinations locales.</p>	<p>Ligue des droits de l'Homme, Province, RTA, Union des villes et communes</p>
<p>32.4-Créer et/ou coordonner des synergies interculturelles dans chacune des coordinations locales et susciter des espaces de rencontre multiculturels.</p>	<p>Futurs adhérents du PPLI</p>

33-Préparer la transition vers la sortie des centres d'accueil pour demandeurs d'asile pour les réfugiés reconnus.

34-Les observations et actions du Ciré et de Myria doivent être mieux valorisées en province de Namur.

35-Mener une recherche sur la situation des publics les plus vulnérables.

33-Favoriser l'articulation et la transition du statut de demandeur d'asile à celui de réfugié via le parcours d'intégration, en collaboration avec les acteurs du parcours et les centres d'accueil.

34-Coordonner des relais et une valorisation des actions de Myria et du Ciré sur notre territoire.

35-Réaliser, dans le cadre d'une plateforme collaborative, une recherche-action pour identifier les trajectoires des publics les plus vulnérables et renforcer les bonnes pratiques existantes.

CADA, ILA

Futurs adhérents du PPLI

LST, RSUN,
RWLP

Construction d'un plan d'action

Méthodologie d'une co-construction

Au vu du travail réalisé, il nous reste deux étapes cruciales avant de mettre expressément en œuvre le futur Plan provincial et local d'intégration.

La première étape consiste en la poursuite du processus entrepris au départ des réalités de chacun, personnes étrangères ou d'origine étrangère et acteurs. À cette étape, il s'agit de transformer les intentions que sont les objectifs et actions priorisés en projets alliant acteurs, Province et C.A.I. À cet effet, nous prévoyons **six groupes de travail (GT)**, autant qu'il y a d'axes, ainsi qu'un **comité d'accompagnement pratique du PPLI (CAcc)**. Les premiers seront chargés de co-construire le contenu et la programmation des projets issus des objectifs et actions priorisés. Concernant le Comité d'accompagnement pratique du PPLI, son rôle sera de s'assurer, à mi-course et en fin de course, de la cohérence globale des projets préparés par les groupes de travail. Les résultats de ces travaux seront rassemblés en un document unique : **le plan d'action du PPLI**.

Ce plan d'action, en *seconde étape*, sera présenté aux instances politiques provinciales pour aval et formalisation de l'engagement de la Province de Namur. Il constituera également un document officiel utile pour chaque acteur désireux ou astreint de recourir à l'aval de ses instances (ex. : conseil d'administration ou autorité communale) qu'il se soit ou non engagé dans les groupes de travail et/ou dans le comité d'accompagnement pratique.

À la suite de ces deux étapes, le Plan provincial et local d'intégration entrera officiellement en vigueur. La province de Namur et le Centre d'action interculturelle poursuivront, avec vous, le travail entamé. Selon les déclinaisons inscrites dans les fiches projet de chaque objectif et action, nous mettrons en place des plateformes ou leurs équivalents locaux.

Ceci amène à proposer les **calendriers** suivants :

Février

CALENDRIER 2017

*GT Santé et
aide sociale*
Philippeville –
02/02

GT Logement
Philippeville –
09/02

*GT Dimensions
transversales*
Namur – 10/02

*GT Culture et
société*
Namur – 10/02

*GT Revenu &
Emploi*
Namur – 20/02

CAcc
Namur – 23/02

GT Formation
Namur – 09/02

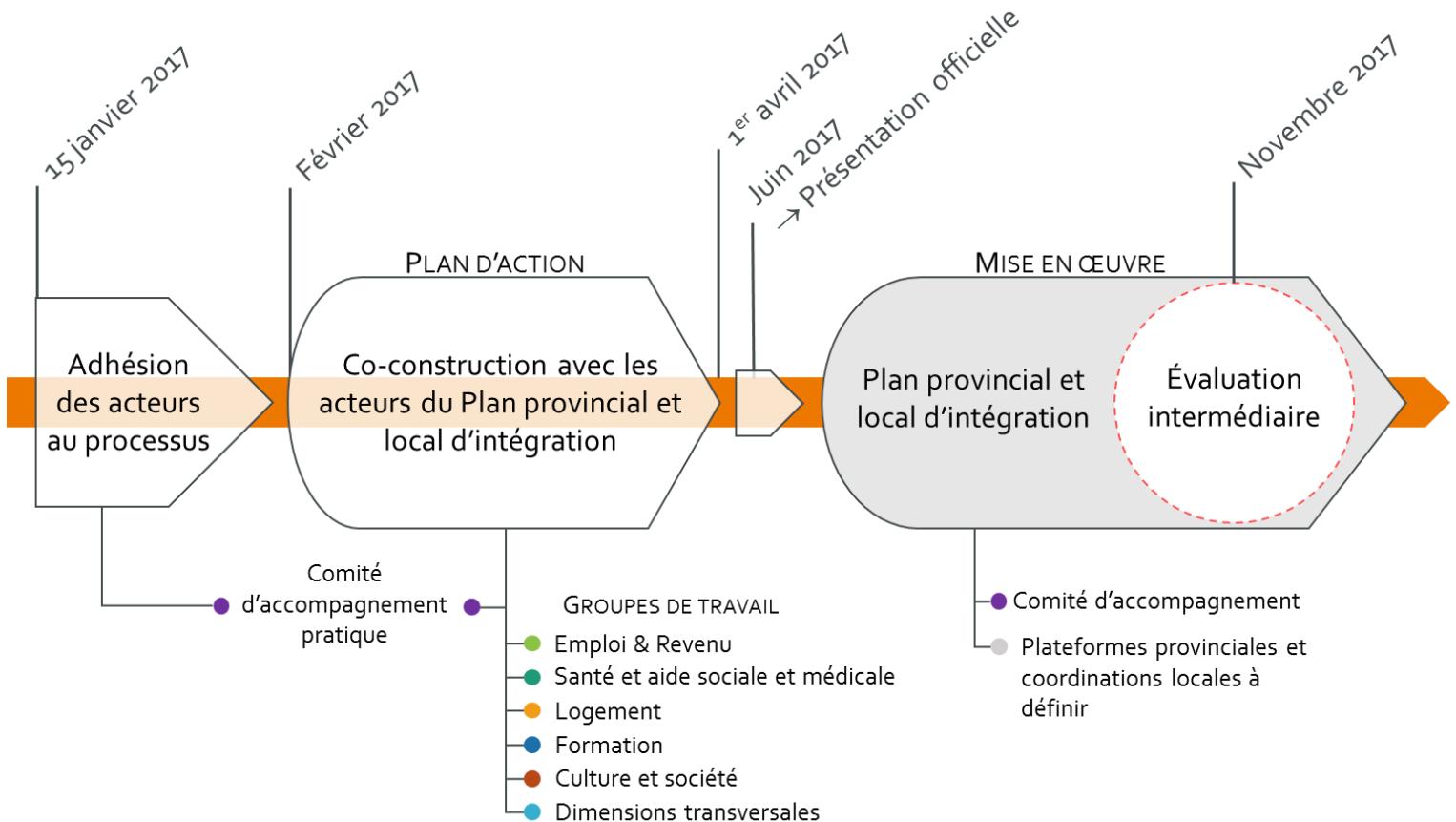
Mars

GT Logement
Namur – 09/03

*GT Dimensions
transversales*
Dinant – 10/03

*GT Santé et
aide sociale*
Namur – 17/03

CAcc
Namur – 24/03



Des concepts en appui

Processus participatif Les acteurs (quels que soient leur finalité, leur statut juridique, leur secteur, leur territoire d'action, leur taille ou leurs ressources) dont partie ou totalité de leurs publics sont les personnes étrangères ou d'origine étrangère de la province de Namur sont aptes à contribuer, en adéquation avec leurs moyens, au processus. La participation se rapporte à l'implication dans les processus de consultation et décisionnel visant à concevoir et à mener à bien un Plan provincial et local d'intégration. Les acteurs potentiels sont donc hétérogènes et issus de divers horizons. Cependant, ils accordent tous une même importance aux valeurs démocratiques et au respect et à l'accès à l'ensemble des droits fondamentaux pour toutes et tous.

Co-construction Co-construire signifie « créer, arranger, bâtir avec » grâce à la particule « co- » (du latin « *cum* », « avec ») donnant de la sorte corps à une pratique en travail social impliquant plusieurs acteurs. Dans le processus qui nous retient, il s'agit d'impliquer les usagers et bénéficiaires ainsi que tous les acteurs in-

tervenant dans l'intégration, au sens le plus large (sociale, culturelle, cultuelle, sanitaire, économique, culturelle et environnementale), à la société belgo-européenne.

Le PPLI comme point de rencontre des processus ascendant et descendant Si au départ le processus est de type ascensionnel, il a aujourd'hui été rejoint par un processus parallèle d'importance identique pour les matières qui sont la finalité de ce travail de co-construction. En effet, le succès de l'un dépend des conditions qu'impose et qu'octroie le processus politique, et inversement. Il est donc pertinent de promouvoir ces processus et ce travail dans son ensemble auprès des instances politiques locales et provinciales, voire régionale et communautaire.

Pourquoi adhérer au processus du PPLI ? Et comment ?

Pourquoi ? Le Plan provincial et local d'intégration s'élabore quasi-exclusivement à la faveur de votre soutien et s'alimente de vos contributions en tant qu'acteur

associatif ou public en province de Namur. La Province de Namur et le C.A.I. se proposent de piloter la conception et la mise en œuvre qui découlera du PPLI. Ce plan d'action constitue l'apport namurois à une politique de cohésion sociale et d'intégration cohérente en vue d'une société interculturelle harmonieuse au bénéfice de toutes et tous.

Le processus étant participatif, ascendant et descendant, quel que soit le secteur ou le positionnement qui est le vôtre, vous détenez la capacité d'influer sur la manière dont se constitue et sera mené le PPLI ainsi que, par conséquent, sur ses résultats. La Province de Namur et le C.A.I. vous invitent à devenir ou à continuer à être partie prenante dans ce processus.

Comment ? À cet égard, vous avez en main les bases du travail à venir pour la période 2017-2020. Les priorités seront travaillées dès les premières réunions des groupes de travail (GT) et du comité d'accompagnement pratique du PPLI dès février 2017. Les objectifs et actions restants seront progressivement travaillés dans la continuité et selon les efforts portés aux priorités.

Vous souhaitez vous engagez ? Rendez-vous dès maintenant sur le site du C.A.I. pour vous inscrire à un ou plusieurs GT et/ou au comité d'accompagnement pratique du PPLI.



PROVINCE
de NAMUR

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



CONTACT :

Centre d'Action Interculturelle
rue Dr Haibe, 2
5002 Saint-Servais
Tél. : + 32(81) 73 71 76
E-mail : info@cainamur.be
Site web : www.cainamur.be



Pour plus d'information :

